



Prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

1 jour(s) - 3,50 heure(s)

Programme de formation

Public visé

Cette formation s'adresse aux chefs d'établissement, responsables RH, cadres, responsables de services.

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Reconnaître les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail
- Cerner les enjeux
- Repérer les limites entre sexisme et humour, séduction et harcèlement
- Maîtriser le cadre légal
- Comprendre son rôle et sa responsabilité en tant que manager

Description / Contenu

1. Prendre conscience des violences sexistes et sexuelles au travail

- L'état des lieux
- Les enjeux individuels et collectifs

2. Reconnaître les violences sexistes et sexuelles au travail

- Le continuum des violences sexistes et sexuelles
- Les manifestations dans le quotidien de travail
- Les limites entre humour et sexisme, séduction et harcèlement sexuel

3. Maîtrise le cadre légal

- Les obligations de l'employeur
- Les sanctions encourues

4. (Ré)agir en tant que manager

- Le rôle et la responsabilité des managers
- Les bonnes pratiques à adopter

Modalités pédagogiques

Formation animée en présentiel
Action par groupe de 2 à 8 personnes maximum
Horaires : 09h00-12h30 ou 13h30-17h00

Moyens et supports pédagogiques

Alternance entre théorie et pratique.

Modalités d'évaluation et de suivi

Qu'il s'agisse de classe virtuelle ou présentielle, des évaluations jalonnent la formation : tests réguliers des connaissances, cas pratiques, ou validation par une certification à l'issue de l'action par les stagiaires, au regard des objectifs visés

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Afin de nous permettre d'organiser le déroulement de la formation dans les meilleures conditions possibles, contactez-nous.

Un entretien avec notre référent handicap pourra être programmé afin d'identifier les besoins et aménagement nécessaires.

Délai d'accès

- Pour les formations intra : Les modalités et délais d'accès sont à valider lors d'un entretien téléphonique préalable et selon disponibilités respectives.
- Pour les formations inter : Selon notre calendrier d'inter-entreprises